

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74155
Objet

Demande de crédits
d'études pour
l'assainissement
du Marais de Pousseau

DATE DE CONVOCATION

9 décembre 1974

DATE D'AFFICHAGE

9 décembre 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le treize décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD,
DUPOUR, BUCHET, COLLE, NAULIN, DOIREAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, DOMEQ, BOUCHET, BOUJET, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. LACHAUD Mme FAVIERS par M. BOUCHET
BARDE par M. TETARD
LARGETEAU par M. BUJARD
DELAIR par M. MONTRON

Absents : MM. BARRIERE, TAP,

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le coût des études d'assainissement par pompage du Marais de
Pousseau, selon renseignements pris auprès de l'U.N.I.M.A.
est de l'ordre de 30 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- s'engage à prendre en charge la fraction non subventionnable
de cette dépense (40 % environ), fraction qui serait couverte
par un prêt à long terme auprès de la C.N.C.A. (Caisse Nationale
de Crédit Agricole).

Il s'agit d'un emprunt sur 20 ans, avec un taux d'intérêt
de 4 %.

Les annuités d'emprunt, remboursées par la Ville correspon-
draient à la participation de la Ville à cette opération engagée
par l'U.N.I.M.A. à laquelle la commune a adhéré par délibération
du Conseil Municipal en date du 1er décembre 1972.

- La dépense sera imputée sur le chapitre 907 - art. 132 du
Budget 1975.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,


